

FLASH INFOS BRIE



CAFE - TABAC

Numéro 2 - Janvier 2015



Je profite de ce numéro de début d'année pour vous adresser à tous et à toutes, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, nos vœux les plus sincères de bonheur, de prospérité et surtout de santé. Souhaitons que l'année 2015 apporte à chacun d'entre vous, et à ceux qui vous sont chers, la joie de vivre de grands moments et de connaître la réussite dans tous les domaines, familiaux, professionnels, mais surtout la santé.

L'année 2014 a vu dans notre village se concrétiser de nombreux projets : branchements plomb et renforcement de réseaux, réaménagement du cimetière, arrêt de bus rue de mesnil, ravalement de la façade de la cuisine de la salle des fêtes, abaissement des plafonds du logement, amélioration de l'éclairage public. Sachez que notre souci premier est de gérer au mieux les finances de notre commune dans l'intérêt du plus grand nombre des habitants sans perdre de vue que des impératifs nous sont imposés par l'administration (branchements plomb, accessibilité personnes à mobilité réduite, sécurisation des arrêts de bus) et que nous sommes, d'autre part, de plus en plus confrontés aux contraintes financières, à savoir la baisse des dotations de l'état et des subventions de plus en plus rares.

Ceci étant, tout en restant vigilants, les projets ne manquent pas pour l'année à venir, les années à venir, notre volonté étant de nous inscrire dans une perspective à moyen terme, de prendre le temps de la réflexion et d'estimer au mieux les coûts afin de les inscrire progressivement au fil des budgets des années à venir.

Vous aurez l'occasion de découvrir ces projets mais sachez que les priorités iront à l'accessibilité des bâtiments mairie, écoles, logement, l'accessibilité rue de l'église et le réaménagement progressif des trottoirs avec une étude plus approfondie pour la RD 1029, sans minimiser d'autres études plus modestes (toiture mairie, façade salle ...)

.../...



Je profite de cette occasion pour faire mention des deux belles innovations couronnées de succès dans notre village, à savoir : le repas des aînés le 5 Octobre et la cérémonie des vœux le 17 janvier. La très belle réussite de ces deux nouvelles organisations nous a conforté dans l'idée de les perpétuer dans un esprit de convivialité, de simplicité et une volonté de rencontre et d'échanges entre les habitants du village.

Je me dois de remercier les membre du Comité des Fêtes qui œuvrent dans la réussite de bons moments de convivialité que nous nous devons de développer à défaut de « rester chacun chez soi ». Ils ont à leur actif la retraite aux flambeaux du 13.07, la soirée beaujolais avec un spectacle digne des meilleures « soirées télé », le 31.12 désormais connu à X km à la ronde.

Je voudrai terminer en disant « Merci » à tout ceux qui œuvrent pour le bien être de notre village : Conseil Municipal, employé communal, secrétaire, enseignants et Atsem, et qui permettent ainsi de préserver une qualité de vie dans notre structure.

A vous tous je vous souhaite à nouveau une bonne et heureuse année 2015.

*Le Maire,
Claude Jean.*

Et son équipe municipale à votre service :

Mr Marc Saintot (1^{er} Adjoint), Mr Jean Paul Dargent (2^{ème} adjoint), Mme Cathy Gaudefroy, Mme Maryse Noël Rutar, Mme Olga Rutar, Mr Antoine Daudré, Mr Michel Deneux, Mr Francis Hélaine, Mr Jacques Naillon, Mr Paul Pierson.

Résumés des COMPTES RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Comptes Rendus complets sont bien entendus disponibles en Mairie, consultables sur le panneau d'affichage et demande peut en être faite via mairie.brie@laposte.net

Date de la convocation : 15 Septembre 2014

1/ Aménagement du cimetière

A souligner que 32% des personnes décédées sont incinérées, que le cimetière de Brie ne dispose ni d'un columbarium, ni d'un jardin du souvenir et qu'il convient de s'adapter à cette demande.

Une commission était chargée du dossier, Mme RUTAR Olga fait part du compte rendu qui a été établi ; une comparaison avec d'autres communes ayant été réalisée.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'opter pour le projet des PFG avec l'implantation de 2 cavurnes. Il conviendra de fermer l'arrière du cimetière et de prévoir des aménagements paysagers.

2/ Extension du réseau d'eau et branchements plomb

La première réunion a eu lieu le lundi 08 septembre dernier, la commission travaux était conviée afin de faire une première approche concrète du projet avec Mr DANIEL et son délégué.

Une réunion de chantier est prévu le 22 septembre pour une dernière mise au point administrative, suivi d'une réunion tous les lundis.

A noter que la durée du chantier est d'environ 10 semaines.

Un règlement du services des eaux est en cours de rédaction, il sera porté à la connaissance des habitants, dès que possible.

Enfin, en ce qui concerne le financement de ces travaux, et plus particulièrement la partie branchement plomb, le dossier DETR (subvention état) a été accepté à hauteur de 25% du coût des travaux ; de plus, le Conseil Général devrait nous attribuer la somme de 6 000 euros.

3/ Avancées sur les travaux d'investissements :

- Arrêt de bus rue de Mesnil
- Mur rue de l'église et assainissement eaux pluviales
- Trottoirs et mise en accessibilité
- Ravalement et aménagement de la salle des fêtes
- Réhabilitation de la Croix

4/ Aménagement cuisine de la salle des fêtes :

Quatre entreprises ont été contactées : SMAF, Etroit, Henri Julien, T.H.E et Métro.

Un comparatif va être établi entre tous les devis afin de prendre une décision.

5/ Amélioration de la signalisation :

Quatre entreprises ont été contactées : Virage, Signature, Signaux Girod et JMLC.

Après examens des devis et délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis moyenne gamme auprès de l'entreprise Signature pour 1 779,27 €uros HT.

6/ Toiture Mairie :

Afin d'entretenir le bâtiment de la mairie et de l'école, il convient de procéder au nettoyage de la toiture ainsi qu'à la réfection des caches-moineaux.

Plusieurs entreprises ont été contactées certaines n'étaient pas intéressées, d'autres sont venues mais n'ont pas fourni de devis.

Au final, seules 2 sociétés ont adressé des devis :

En premier lieu, l'entreprise Vallet a émis un devis pour un montant de 8 600 euros TTC. Le devis était très sommaire puisqu'aucune explication n'y figurait, de plus, cette entreprise ne présentait aucune garantie de travail car aucun chantier antérieur n'avait été mentionné comme référence.

En second lieu, l'entreprise "Cléry Toitures" nous a adressé un devis chiffré avec tous les détails pour un montant de 10 754 euros HT pour la toiture et 12 989 euros HT pour les caches-moineaux ; incluant un coût de nacelle de 2 620 €uros HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise "Cléry Toitures" tant pour le nettoyage de la toiture que pour la réfection des caches-moineaux.

7/ Questions diverses :

- Concernant les points noirs dans l'éclairage du village, un tour du village sera effectué le mardi 23 septembre à partir de 20h30.

- Le CAT doit intervenir prochainement pour l'aménagement de la ruelle.

- Une parenthèse est ouverte concernant le mur de l'église, ce dossier s'avère très complexe car il peut s'effondrer à tout moment. Un rapport a été fait par l'entreprise GINGER (mandatée par le cabinet Verdi) faisant état des contraintes et des risques.

- Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne l'enveloppe de travaux neufs de voirie 2012-2015, la commune a opté pour la répartition 50/50. Elle règle la moitié du coût HT de la facture et l'autre moitié est payée par la communauté de communes grâce à l'enveloppe attribuée. Les membres du conseil municipal approuvent cette répartition.

- L'arbre de Noël sera organisé le dimanche 7 décembre après-midi, une réunion doit être organisée par la commission afin de fixer le spectacle qui aura lieu.

- Monsieur le Maire rappelle que le repas du CCAS au profit des aînés a lieu le dimanche 5 octobre à midi.

- La cabine téléphonique du village est détériorée, il conviendrait donc de voir pour son remplacement.

- Enfin, Monsieur le Maire énonce aux membres du conseil qu'il a reçu des plaintes concernant l'installation de miradors sur le territoire de la commune. Ces miradors servent aux chasseurs pour le tir d'été (sangliers et renards).

Monsieur le Maire a donc souhaité rencontrer le président de la société de chasse, ce dernier a assuré que les règles de sécurité étaient respectées. Le garde de l'Office National de la Chasse a également été prévenu.

Monsieur le Maire et les membres du conseil font remarquer qu'il y a des abus dans cette pratique et que cela doit être interdit dans les zones du territoire traversées par des chemins.

La séance est levée à 22h45.

Date de la convocation : 09 Octobre 2014

En préambule, Monsieur le Maire tient à adresser solennellement ses plus vifs remerciements à Monsieur DUPREZ de l'entreprise SOTAC pour les aménagements et l'excellent travail qu'il a effectué et ce à titre gracieux dans notre cimetière.

1/ Point AEP : Extension et Branchements plomb :

Monsieur le Maire précise que le chantier se déroule dans les meilleures conditions, l'entreprise est sérieuse et un suivi de qualité est assuré par le bureau d'étude avec les différents intervenants.

2/ Travaux imprévus :

Monsieur le Maire rappelle que les études prévoyaient le remplacement des canalisations de diamètre 80 en 100 depuis le n°5 rue de Mesnil, or les sondages réalisés par l'entreprise ont révélé que 75 mètres supplémentaires sont indispensables dans cette rue pour assurer la jonction avec la canalisation de diamètre 100 existante.

Plusieurs scénarios ont été réalisés et estimés par le bureau d'étude.

- 2 ont été écartées car jugées trop onéreuses : fonçage et fonçage dirigé pour traverser la chaussée (16 828 €uros et 18 702 €uros),

Restent 2 solutions :

- Assurer la jonction sous le trottoir, le problème étant que celui-ci a été refait à neuf en bitume il y a deux mois pour l'arrêt de bus.

- Assurer la jonction avec passage sous la chaussée (accord a été donné en réunion de travaux par le Conseil Général, le RD 88 devant être refaite en 2015).

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le passage sous chaussée, pour un montant estimé à 10 750 euros HT, qui permet de préserver les aménagements nouvellement faits.

3/ Amélioration de l'éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupe de travail a effectué un tour de village de nuit afin de reconnaître les "points noirs" et d'effectuer un état des améliorations à apporter à l'éclairage public. Suite à cela, contact a été pris avec Mr THOMAS de la SICAE qui a proposé un devis complet de 4 314,07 euros HT pour l'ensemble des prestations suivantes :

a/ Nouvelles lanternes : - Chaussée Brunehaut n°11
 - rue du Gastillon n°3
 - rue de la Barre n°12
 - rue de Mesnil n°1 et 7

b/ Repose de lanterne : - rue d'Enfer n°19
 - rue de la Barre n°3

c/ Nouveau candélabre : - rue de l'Abreuvoir.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

4/ Questions diverses :

* L'indemnité de conseil et de budget sollicitée par Madame la comptable publique est accordée à l'unanimité.

* Monsieur le Maire précise que le repas des aînés du 05 octobre a été des apprécié et que les réactions des participants ont été des plus unanimes pour le mentionner.

* Autre satisfaction, et non des moindres, l'opération brioches au bénéfice des "papillons blancs" a permis de collecter en ce week-end du 11 octobre plus de 620 €uros.

* La façade de la salle des fêtes a été refaite dans les meilleures conditions et le résultat donne toute satisfaction. Des remerciements ont été adressés à l'entreprise.

* La fête de Noël se déroulera le dimanche 7 décembre, un spectacle de magie pour petits et grands est retenu.

* Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale et élu un nouveau bureau dont le président est Jean-Paul DARGENT.

* Une visite de l'assemblée nationale sera organisée au 1^{er} trimestre 2015.

La séance est levée à 21h30.

Date de la convocation : 24 Novembre 2014

1/ Prix de l'eau :

Il est proposé de facturer le prix du mètre cube d'eau à 1,15 € HT à cela s'ajoute la redevance SPANC (service public d'assainissement non-collectif) fixé à 15 € HT par la Communauté de Communes. La location de compteur reste inchangée, soit 4,51 € HT et que le taux des taxes de l'agence de l'eau est fixé par ce même organisme.

Après délibération, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

2/ Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire énonce aux membres du conseil que la taxe d'aménagement a été instaurée sur la commune en 2012 et ce pour une période transitoire de 2012 à 2015. En 2012, le taux voté était de 1%.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reconduire ce taux de 1% ainsi que les exonérations prévues dans la première délibération.

3/ Point Travaux :

- Le Plafond du logement occupé par Mme COUTURIER a été refait, les travaux sont achevés et ont été réalisés par l'entreprise DESSAUX.

- Suite au ravalement d'une partie de la salle des fêtes, il a été demandé un devis supplémentaire afin de réaliser un ravalement sur la totalité de la façade.

Si les travaux sont à l'identique de ceux déjà réalisés, le montants s'élève à 9 768,00 € TTC, alors que si un sous-bassement est réalisé, les travaux s'élèvent à 9 511,20 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'inscrire le ravalement de la salle au budget 2015.

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- En ce qui concerne les travaux du mur de l'église et la mise en accessibilité, le cabinet Verdi a été mandaté pour réaliser une étude, une réunion sera programmée en début d'année afin d'examiner les dossiers.

- Les travaux de l'abri-bus sont maintenant terminés, les barrières de sécurité seront posées une fois que les travaux du réseau d'eau seront achevés.

- L'intervention pour la réalisation de Columbarium est prévue fin novembre.

- Pour faire suite à la demande des instituteurs de Brie et Villers-Carbonnel, les classes vont être équipées de tableaux blancs avec vidéoprojecteurs. le dossier est en cours avec la collaboration de Somme numérique.

- En ce qui concerne l'aménagement des trottoirs, ce point a été étudié par Mr DANIEL dans son étude sur l'accessibilité.

Des entreprises ont été contactées pour refaire les trottoirs temporairement car ils vont être réaménagés entièrement par la suite. Il convient de voir également l'aménagement de la ruelle et certains regards sont à changer.

- Les travaux de branchement plomb et de renforcement réseau d'eau sont en cours, une réunion de chantier est organisée chaque lundi matin.

- Les travaux de la toiture de l'école et de la mairie ont été reportés, ils seront réalisés au printemps 2015.

- Concernant l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes, des devis sont en cours un comparatif sera établi ultérieurement est soumis au vote lors d'une prochaine séance.

La séance est levée à 21h30

Un mandat placé sous le signe des travaux

Comme vous l'avez remarqué, Brie « bouge », les corps de métiers ont enchaîné les différentes étapes du planning Travaux 2014 et ce n'est que le début d'un phasage prévu sur le mandat qui transformera peu à peu le village en le rendant accueillant, sécurisant et exemplaire en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite tout en veillant scrupuleusement aux finances engagées.

Extension Réseau et branchements plomb



Réhabilitation du Calvaire



Effacement « Points noirs » éclairage public 1^{er} tranche



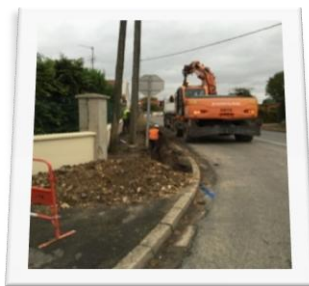
*Exemples de
nombreux points
lumineux ajoutés*



Focus sur le chantier « Eau »



***3 mois de travaux, 180 000 € engagés
Plus de 80 branchements remplacés
1 km de canalisations fonte posées***



Merci aux entreprises
riveraines pour leur
compréhension durant
certaines phases



Ce très lourd chantier a rythmé le dernier trimestre.

Chacun reconnaîtra le professionnalisme de l'entreprise qui fut choisie par appel d'offres avec l'aide de notre Cabinet d'études. Nous avons essayé de limiter au maximum la gêne occasionnée en étant constamment sur le terrain pour régler rapidement les inévitables aléas occasionnés par la qualité des sous-sols, ou découverts en sondant. Les travaux devraient se terminer courant février.

La commune sera désormais aux normes concernant le plomb (sa compétence s'arrêtant au domaine public). Le réseau a connu une amélioration notable et nous tâcherons d'en poursuivre l'optimisation en mettant parallèlement en place une maintenance préventive, tout ceci en préservant notre autonomie, gage d'un prix de l'eau maîtrisé.

Le tarif « distribution eau potable » hors taxes agence de l'eau, SPANC, et tva sera de 1.15 €/m3 en 2015 contre 1.08 en 2014.

Un mandat placé sous le signe des travaux

Ravalement Salle des Fêtes 1^{er} phase



Equipement Salle des Fêtes



Votre Salle a bénéficié de quelques améliorations notables.

Nous proposons aussi et d'ores et déjà le nettoyage gratuit du sol après vos manifestations grâce à ce nouveau matériel également très utile aux autres bâtiments de la Commune.

D'autres investissements sont à l'étude et seront débattus en Conseil. Nous devons répondre à une attente très forte des utilisateurs, traiteurs et organisateurs de manifestations (et ils sont nombreux) qui trouvent la salle, certes très correcte, mais dépourvue de matériel permettant d'organiser des repas dans des conditions optimales tant pratiques que d'hygiène.

Fort de vos remarques et afin de préserver les investissements qui sont et pourront être faits, un état des lieux précis sera désormais établi à la remise (le Vendredi) et restitution des clés (Le Lundi) sous l'unique responsabilité de Messieurs Jean, Saintot ou Dargent.

Ceci permettra d'éviter tout quiproquos sur l'état initial et de protéger chacun.

Réservation en Mairie ; 90 € (hors électricité) **pour les habitants de la Commune** (maintien du coût de location). Le tarif « extérieurs » sera réétudié après possibles investissements au courant de cette année. A vos calendriers car notre salle risque d'être encore plus prisée.

Un mandat placé sous le signe des travaux

Extension Cimetière et création d'un Site Cinéraire



Merci à la SOTAC pour ce superbe travail !



Site Cinéraire en cours de création ; une remise en état des lieux aux beaux-jours ainsi qu'un aménagement paysager sont prévus avec une participation des PFG afin de réparer les dégâts occasionnés aux abords et le non respect du délai imposé. Geste commercial apprécié par la Commune.



La CCHS est également intervenue dans la Réfection de la voirie Rue d'Enfer

Suite aux travaux « réseau d'eau » le marquage avait été fait de façon provisoire.

La chaussée sera dotée d'un marquage résine et des barrières seront posées sur le trottoir.

Le Conseil Général nous a néanmoins avisé de la réfection prochaine de cette rue (2015, 2016 ?). Paradoxalement, nous sommes tenus de mettre en place notre marquage avant leur intervention pour que celui-ci soit refait à l'identique par leurs services....

Un mandat placé sous le signe des travaux

Signalisations - Embellissement



Suppression de ce panneau devenu disgracieux, obsolète et dangereux, ne signalant qu'un passage . A noter que celui-ci fut en panne pendant quelques années sans que cela n'entraîne aucune remarque.

Une partie de la structure a été conservée.



L'éclairage a été renforcé à cet endroit afin d'éradiquer la zone d'ombre de la montée menant vers la Salle des Fêtes **et ce n'est qu'un début** en terme de sécurisation de ce point (prévision d'un éclairage dédié, barrières, nouvelles signalétiques...). D'autres endroits verront également des améliorations notables ; 2 autres passages piétons, en amont et en aval, sont à traiter.



Visibilité accrue pour les accès aux
bâtiments communaux

Ravalement poste SICAE
de la place



...et des projets envisagés, à débattre sur 2015 et plus ...



Réfection des trottoirs par tranches provisoires puis définitives programmées sur 5 ans

Mur de l'église réfection totale en intégrant l'accessibilité PMR

Toiture écoles/mairie
(travaux ayant été reportés suite météo)

Amélioration de l'éclairage public par rues ;
seconde phase

Réparation des regards
Eaux Pluviales

Accessibilité PMR⁽¹⁾ des
bâtiments communaux

Renforcement de la
visibilité des passages
piétons



(1) Personnes à Mobilité Réduite

Les écoles passent à l'ère du
numérique ;
2^{ème} TBI et adhésion à
L'Espace Numérique de Travail

Aménagement Cuisine Salle des Fêtes
Ravalement Salle des Fêtes suite

Phase études Salle multifonction

Accès Chemin d'Athies et Rue de l'Abreuvoir

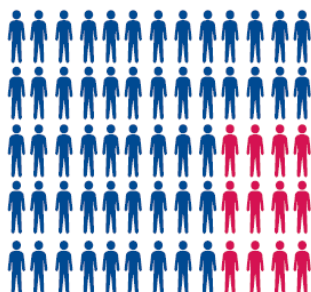
Réhabilitation de la « Ruelle »
reliant la ruelle Charles Cochet et
la Rue de Labarre ;
création d'une voie piétonnière
sur sa longueur

Maintenance et poursuite
de l'optimisation du
Réseau d'Eau Potable





INFOGRAPHIES CHIFFRES-CLÉS



**12 MILLIONS
DE PERSONNES
CONCERNÉES
SUR 65 MILLIONS
DE FRANÇAIS**

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Accessibilité des établissements existants : l'ordonnance est publiée au Journal officiel

L'ordonnance relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoit que : soit l'ERP est accessible au 31 décembre 2014 et il faut le faire savoir au préfet ; soit il n'est pas accessible et un Agenda d'accessibilité programmée doit être déposé avant le 27 septembre 2015. L'Agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Brie va s'engager dans une démarche volontariste

POURQUOI, CETTE FOIS-CI ÇA VA MARCHER ?

Si les grands principes de la loi de 2005 sont conservés, l'ordonnance présentée par le Gouvernement permet désormais un accompagnement de tous les acteurs à la hauteur de l'enjeu :

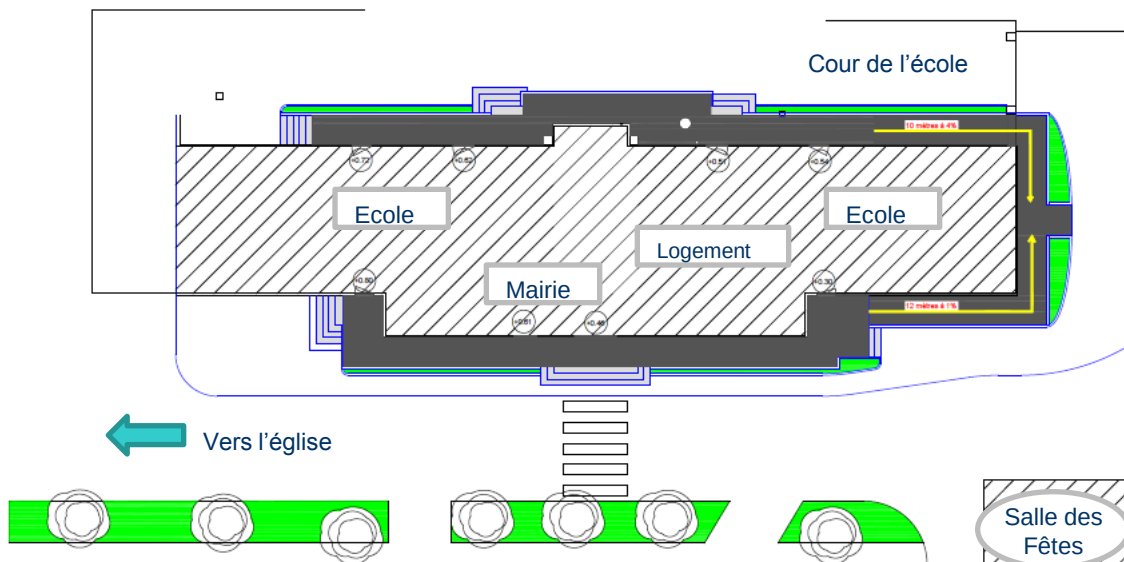
- **la simplification des normes** pour avancer de façon concrète. Avant elles étaient les mêmes que l'on soit un très grand établissement ou un plus petit commerce ; aujourd'hui, elles tiennent compte de la diversité des établissements recevant du public (ex. dans un restaurant qui a une mezzanine, la loi de 2005 rendait son accès obligatoire. Désormais, si le service rendu est le même qu'au rez-de-chaussée, les travaux ne sont plus obligatoires). Il existait déjà des dérogations en cas d'impossibilité architecturale, de classement en bâtiments historique, ou s'il existe une disproportion manifeste entre les travaux à réaliser et les finances de la collectivité ou de l'entreprise.
- **une campagne d'information** internet et radio pour expliquer et mobiliser.

LES SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT

Les établissements qui ne déposent pas un agenda d'accessibilité programmée et ne respectent pas leurs obligations d'accessibilité seront passibles d'une sanction de 2500 euros et retomberont sous le coup de la Loi de 2005 qui prévoit des poursuites pénales, 45 000 euros d'amende et, en cas de récidive, des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement.



Un exemple d'avant projet d'accessibilité de la Mairie, des Ecoles et du Logement Communal



...s'en suivra, dans la même logique, l'accès à l'arrêt de bus de l'église en y intégrant la réfection totale du Mur. La voirie sera également revue sur le long terme, nous allierons ainsi accessibilité et embellissement

Un confort pour tous



Soirée Cassoulet

Le Comité des fêtes organisait le Samedi 8 mars 2014 une soirée cassoulet. 80 convives étaient présents à cette manifestation animée par le duo Cathy et Dominique de SONO LIVE. Les fidèles ont passé une agréable soirée tout en dégustant le cassoulet confectionné par la boucherie Leconte de Peronne.

*Le comité des fêtes vous donne rendez - vous le 21 février pour leur prochaine soirée à thème et compte sur votre présence.
Réservations auprès de Béatrice au 03 22 84 42 56*



Réderie du 1er Mai

Une averse à 5 h du matin et tout est compromis !!

Une soixantaine d'exposants se sont finalement installés, le soleil a fait son apparition.

Les chineurs ont déambulé dans les rues du village à la recherche de l'objet de leur désir.

Les visiteurs et exposants ont pu se désaltérer à la buvette du comité des fêtes et se restaurer; les enfants aussi avaient leur endroit favori : les manèges, stand de tir et pêche aux canards étaient présents pour la fête du village ; mais à 14 h les exposants ont dû remballer à cause du mauvais temps ! Rendez-vous cette année avec le soleil !!!!



13 et 14 juillet

Le 13 juillet, les membres du Comité des Fêtes ont organisé un barbecue. Le mauvais temps a contraint les 110 personnes présentes à se replier dans la salle des fêtes afin de déguster leur repas. La retransmission de la finale de la coupe du monde de football fut assurée grâce au savoir faire de Marc et Thierry et à la gentillesse de Mme Couturier qui a permis à la Commune de mettre en place ce dispositif appelé à se renouveler pour d'autres événements télévisuels. La soirée a continué par un défilé aux lampions dans les rues du village, et s'est terminée par un bal populaire.



Le 14 juillet, place aux jeux traditionnels: jeu du saucisson, du ciseau, les boîtes et le concours du vélo fleuri remporté par Mathilde Gaudefroy. L'après-midi s'est terminée par le pot de l'amitié.



Repas des Aînés

Une « jère » réussie

En ce 1^{er} dimanche d'Octobre, un nouveau rendez-vous s'est mis en place avec l'aide du CCAS et de ses membres.

Tout autour de Brie, l'on pouvait voir s'organiser une après-midi en l'honneur de nos aînés et nous nous sommes dit pourquoi pas nous ?

Pari tenu ! Même s'il s'agissait d'une première vous avez été plus de 50 à répondre présents autour d'un superbe repas ponctué par une animation de qualité où de nombreux talents de danseurs se sont révélés jusqu'en fin de journée.

Les remerciements et la satisfaction des personnes présentes nous encouragent à persévérer en ce sens, et vous pouvez d'ores et déjà noter dans votre agenda que

Chaque Premier Dimanche d'Octobre

sera une date à retenir.





Mr Fontaine nous a offert un superbe lâcher de pigeons



Rien n'aurait été bien sûr possible sans Francis Hélaine et sa collection

SALLE DES FETES DE BRIE

10 H 00: DISCOURS ET HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE

11 H 30 - 18 H : EXPOSITION DE MATÉRIELS D'ÉPOQUE, PROJECTION ET EXPOSITION DE CARTES POSTALES

BRIE

11 NOVEMBRE 2014

UNE COLLATION VOUS SERA OFFERTE PAR LA MUNICIPALITÉ LORS DE VOTRE VISITE

EXPOSITION GRATUITE

ENTRÉE LIBRE

Des Heures de préparation, mais le résultat fut à la hauteur nos espérances : Pas moins de 200 personnes accueillies sur la journée



Retour en Images sur Cette journée



SOIREE BEAUJOLAIS

Le 3ème jeudi du mois de novembre, c'est l'arrivée du Beaujolais. En cette occasion, le comité des fêtes a concocté un buffet froid de légumes variés accompagné de diverses charcuteries; Cette soirée s'est déroulée dans la bonne humeur pour la centaine de participants.



Une animation surprise était au programme: Un spectacle d'hypnose ! 7 convives ont tenté l'expérience cette soirée s'est déroulée dans la bonne humeur. Un succès pour le Comité des Fêtes.



Ni un magicien, ni un sorcier. Maxx Hypnosis l'assure : quand il vous fait fermer les yeux, parler en chinois ou vous met dans la peau du chanteur d'ACDC, rien n'est surnaturel. À travers cette capacité à « endormir » les gens, l'homme de 31 ans a choisi la voie du divertissement. Depuis plus d'un an, le Calonnaise d'origine, aujourd'hui installé en famille à Camblain-Châtelain, propose des spectacles d'hypnose. Une expérience qui peut s'avérer renversante. Mais sans danger.



Opération
BRIOCHEs

La collecte sur Brie
s'est déroulée les
11 et 12 Octobre 2014
Bilan plus de
632,01 € c'est un record
Merci à vous !

Juste pour rappel à la personne sans scrupule, et se croyant certainement drôle, ayant glissé une pièce de 1 centime dans une enveloppe contre une brioche. Sachez que ce sont les enfants qui découvrent le fruit de la quête menée sur la matinée dans des conditions météo parfois loin d'être évidentes, pour une association dévolue aux handicapés. Nous ne vous cachons par leur déception devant un tel acte complètement stupide et lamentable, que nous avons tenu à rendre public...le ou les imbéciles se reconnaîtront...à méditer...



5 ET 6
DÉCEMBRE
2014



Samedi 6 Décembre

La Municipalité a accueilli "Les Randonneurs Péronnais". Nous remercions très sincèrement les généreux donateurs qui se sont déplacés



Dimanche 7 Décembre

« Noël Magique »



C'est plus d'une centaine de personnes qui ont été accueillies ce 7 Décembre ; enfants, parents, papys, mamies ont assisté à un superbe spectacle de magie ponctué par un goûter puis par la venue magique et très attendue du Père Noël les bras remplis de cadeaux.

REVEILLON DU 31 DECEMBRE

Passer le cap de la nouvelle année est un événement tellement important que le comité des fêtes se devait de prendre les choses en mains. Ils ont donc organisé comme tous les ans, à la salle des fêtes le réveillon de la Saint Sylvestre.



C'est dans une salle bien remplie que les 110 convives ont savouré un délicieux repas concocté par le restaurant Le Saint Vincent de Peronne. Cette ambiance détendue a permis aux amateurs de danse d'évoluer sur la piste. A minuit, Les convives ont trinqué pour la nouvelle année.

Le comité des fêtes vous donne rendez vous pour le prochain réveillon

Nettoyage de l'Eglise

Réunis à l'idée de retrouver leur église propre, les bénévoles se sont retrouvés suite à une annonce parue dans le flash info. Ils se sont confrontés au dépoussiérage ainsi que le cirage du mobilier de l'église ... et tout cela dans la bonne humeur.

Mr Troisvallet s'était auparavant chargé de littéralement décaper le sol à l'aide de notre nouvelle laveuse.

Cet acte sera renouvelé régulièrement.

Merci aux participants ayant répondu présents !



A compter du 2 Février et jusqu'au 2 Mai 2015, le recensement de la population s'effectuera sur la commune sur le thème du cadre de vie et la sécurité en France métropolitaine.

Quelques ménages seulement seront concernés. Le recensement est obligatoire.

Il y aura un agent recenseur. Cet agent, muni d'une carte d'agent recenseur avec photo, viendra chez vous pour vous remettre un questionnaire et convenir d'un rendez-vous pour le récupérer. Il s'agira de **Madame Corinne RUELLE**.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pour plus d'infos : <http://www.le-recensement-et-moi.fr/>

ETAT CIVIL



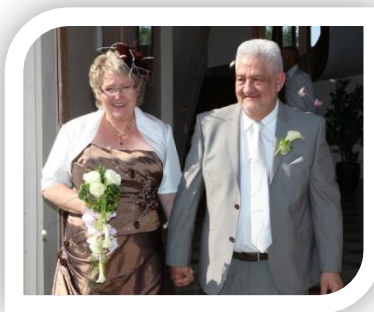
Décès

Monsieur Leplain Pierre
Monsieur Boivin Jean Claude
Madame Douay Jeanine



Félicitations

Lucie LACAVE, Née le 19 Avril 2014
Malô RASSE, Né le 22 Décembre 2014



Mr Dargent Jean Paul et
Mme Huré Bernadette
le 21 Juin 2014



Monsieur Madame Poulain
Monsieur Madame Régnier
Monsieur Chasselon et Madame Harrau
Monsieur Madame Nuncq
Madame Catier

**Vous venez de vous installer à
Brie – Faites-vous connaître
auprès de Dorothee au
secrétariat de la Mairie(ou via
« mairie.brie@laposte.net »)**



Janvier	Le 17	Vœux du Maire
Février	Le 21	Soirée Couscous
Mars	Le 14 Le 22 Le 29	Voyage Paris Elections départementales Elections départementales
Mai	Le 1 ^{er} Le 3 Le 8	Grande Réderie Fête du Village Commémoration
Juillet	Le 13 Le 14	Surprises... Fête Nationale
Octobre	Le 4	Repas des Aînés
Novembre	Le 11 Le 19	Commémoration Soirée Beaujolais
Décembre	Le 5 N.C Le 31	Noël Elections régionales Soirée Réveillon



La Municipalité et le Comité des Fêtes vous proposent le
Samedi 14 Mars 2015

Départ à 6h15 Place de la Mairie

Arrêt de Bus près de l'Eglise

9 h : Visite à l'Assemblée Nationale avec notre Député Mr Demilly



Attention !
Places Limitées à 50 personnes
du **village en priorité**
Réservations du 2 au 28 Février

Après-midi : Repas, Balade en Bateau Mouche



35 €
Tout
compris



Si « extérieur au village », tarif différent. Se renseigner au moment de la réservation Pièce d'identité **OBLIGATOIRE** pour accéder à l'Assemblée Nationale ; ne l'oubliez surtout pas !

Réservations (ne tardez pas !) en appelant :

Jean Paul ou Bernadette au **03 22 83 08 55**